

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

030303

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Véronique PEBEYRE.

### Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

REÇU  
LE 06 NOV 2014  
SOUS-PREFECTURE  
OLORON-SAINTE-MARIE

## **18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur David CORBIN expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

### **a) CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES :**

#### **DIRECTION VIE DE LA CITE – Service Culturel**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois temporaires indispensables au bon fonctionnement de l'animation hivernale de la patinoire et le surcroît d'activité lié à cette manifestation ponctuelle.

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet du 12 décembre 2014 au 31 décembre 2014.

Ces postes seront rémunérés sur la base du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des emplois de base de la filière technique de la Fonction Publique Territoriale (Brut : 9.53 € de l'heure, taux au 01/01/14).

## DIRECTION VIE DE LA CITE – Service Education

Suite à la réforme des rythmes scolaires et au réaménagement des plannings des agents territoriaux exerçants au sein des écoles de la commune, 6 postes en CDD à temps non complet et un poste à temps complet en « EMPLOI D'AVENIR » (secteur non marchand) sont rendus nécessaires au bon fonctionnement du service Education.

### Ecole PONDEILH :

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 1 poste à 31 heures 20 hebdomadaires et 2 postes à 25 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 – indice majoré 316).

### Ecole LABARRAQUE :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 28 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 – indice majoré 316).

### Ecole LEGUGNON :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 25 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 – indice majoré 316).

### Ecole SAINT-CRICO :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 25 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 – indice majoré 316).

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de trois ans (EMPLOI D'AVENIR) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 – indice majoré 316).

### **CABINET DU MAIRE :**

Il convient de créer un emploi temporaire sous Contrat unique d'Insertion secteur non marchand (CAE) afin de faire face au départ du collaborateur de Cabinet du Maire.

- 1 poste de chargée de mission auprès du Maire à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 330 indice majoré 316)

### **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION :**

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au service Accueil en contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 en remplacement du départ à la retraite d'un agent
- Ce poste sera rémunéré par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial (Indice brut 330 Indice majoré 316).

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

Il convient de créer un emploi temporaire, « EMPLOI D'AVENIR » (secteur non marchand) afin de renforcer le service propreté/espaces verts.

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 330 indice majoré 316).

### **DIRECTION DES RESSOURCES ET PILOTAGE :**

Il convient de créer un emploi temporaire sous Contrat unique d'Insertion secteur non marchand (CAE) afin de remplacer un agent dont le contrat en CAE s'est terminé fin juillet.

- 1 poste d'adjoint technique au sein du service Protocole Relations Publiques à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 330 indice majoré 316)

### **b) PERENNISATION DE DEUX EMPLOIS :**

Deux emplois créés en Contrat à Durée Déterminée s'avèrent indispensables au bon fonctionnement du service Education. En conséquence, leurs pérennisations sont proposées.

## DIRECTION VIE DE LA CITE – Service EDUCATION

- **Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet (28h) à l'école Navarrot compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- **Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet (28h) à l'école Prévert compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Ces postes seront rémunérés par référence au grade des adjoints techniques territoriaux (Indice brut 337 Indice majoré 319) et au grade des adjoints d'animations (Indice brut 336 Indice majoré 318).

### **c) CHANGEMENT DE DUREE DE SERVICE :**

Il convient d'opérer des modifications d'horaires de travail sur un poste de la **Direction de la Vie de la Cité / Service Education :**

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée de travail avait été fixée initialement à 25 heures, passe à 31 heures 20, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **d) SUPPRESSION D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 13 octobre 2014,

Compte tenu de la disponibilité pour convenances personnelles de la coordinatrice du service des « Ressources Humaines » et de la réorganisation de ce service,

Compte tenu du départ à la retraite du chef de secteur du service « Voirie Réseaux Divers » et du redéploiement des agents de ce service vers d'autres Pôles.

Compte tenu du départ du Collaborateur de Cabinet,

Il est proposé à l'assemblée :

- ↳ **La suppression d'un** emploi *permanent à temps complet* de coordinatrice des Ressources Humaines  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 novembre 2014  
Filière : administrative,  
Cadre d'emploi : attachés territoriaux  
Grade : attaché territorial
- ↳ **La suppression d'un** emploi de chef de secteur permanent à temps complet  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.  
Filière : technique  
Cadre d'emploi : techniciens territoriaux  
Grade : technicien territorial
- ↳ **La suppression d'un** emploi de collaborateur de cabinet, à temps complet.  
Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 17 octobre 2014.  
Emploi : *collaborateur de cabinet*

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport.
- **VOTE** les crédits nécessaires aux créations de postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 06 novembre 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



Hervé LUCBÉREILH

